

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

AMENDEMENT

N ° II-CE81

présenté par

M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Cinieri, M. Le Fur, M. Brun, M. Bazin, M. Marlin,
Mme Anthoine, Mme Lacroute, M. Jean-Pierre Vigier, M. Minot, M. Cattin, M. Pierre-
Henri Dumont, M. Lurton, Mme Poletti, Mme Bassire, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Verchère et
Mme Boyer

ARTICLE 59

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.